

Rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

---

# Mission d'expertise à Wallis-et-Futuna sur la stratégie de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des parcours des élèves

– du 27 octobre au 3 novembre 2023 –

N° 23-24 178A – mars 2024



*Inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

**Mission d'expertise à Wallis-et-Futuna sur la stratégie de  
prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des  
parcours des élèves  
– du 27 octobre au 3 novembre 2023 –**

**Mars 2024**

**Frédérique WEIXLER**

*Inspecteur général de l'éducation,  
du sport et de la recherche*



## SOMMAIRE

<b>Liste des recommandations .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Le territoire et ses caractéristiques .....</b>	<b>2</b>
1.1. Une collectivité française d’outre-mer bénéficiant d’un statut unique.....	3
1.2. Le contexte éducatif : une crise du premier degré .....	5
<b>2. L’éducation à Wallis-et-Futuna .....</b>	<b>6</b>
2.1. Un enjeu majeur.....	6
2.2. Le statut ambigu du programme éducatif de territoire (PEDT) .....	8
<b>3. Le décrochage, l’accrochage à Wallis-et-Futuna, une préoccupation partagée.....</b>	<b>9</b>
3.1. Un sujet consensuel .....	9
3.2. Une démarche volontariste.....	9
3.3. Une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) active .....	10
3.4. Une coopération entre personnels aux profils différents à encourager.....	11
3.5. Une jeunesse pleine de ressources .....	12
<b>4. Persévérance, accrochage et accompagnement des parcours : des pistes d’amélioration .....</b>	<b>12</b>
4.1. Installer l’indispensable continuité entre le premier et le second degré .....	12
4.2. Définir ensemble l’absentéisme.....	12
4.3. Consolider l’organisation et la coordination entre acteurs .....	13
4.4. Mettre en place une analyse des parcours d’orientation .....	13
4.5. Déployer les ressources et outils nécessaires .....	17
<b>Conclusion .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>19</b>

## Liste des recommandations

**Recommandations n° 1** : Installer une culture de la donnée et de suivi des parcours. Mettre en place des tableaux de bord avec des indicateurs sur le sujet du décrochage, ainsi qu'un suivi de cohorte annuel.

Professionaliser le fonctionnement : rédiger des comptes rendus des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et des différentes commissions (évitements scolaires etc.) en précisant les prochaines étapes, la répartition des tâches et le calendrier.

Evaluer les effets des actions mises en place pour accrocher les élèves et réduire les abandons et évitements scolaires.

**Recommandation n° 2** : Installer une approche holistique prenant en compte les dimensions structurelles, institutionnelles et pédagogiques de la prévention du décrochage.

**Recommandation n° 3** : Organiser l'échange des expériences entre établissements et la transmission des dossiers et chantiers en cours, notamment lors du départ des personnels de direction, pour le moment tous métropolitains (sauf une adjointe).

**Recommandation n° 4** : Soutenir à la fois la sécurisation des parcours, la prise de risque et l'ouverture des possibles en accompagnant les jeunes Wallisiens et Futuniens sur des chemins d'émancipation respectueux de leurs attentes, sans les enfermer dans des représentations réductrices.

**Recommandation n° 5** : Faire évoluer le pilotage du primaire de façon à ce que le vice-rectorat puisse accompagner le parcours de l'élève du premier degré à la terminale.

**Recommandation n° 6** : Élaborer avec les familles, les élèves et les équipes éducatives (à partir d'ateliers par exemple) un guide des motifs d'absence recevables. Dans le domaine particulier des absences pour motif de fête religieuse, la mission recommande de faire évoluer le calendrier des vacances pour prendre en compte la fête de la Toussaint (comme en métropole) d'autant plus qu'elle constitue encore un événement important sur le territoire.

**Recommandation n° 7** : Formaliser un vade-mecum consacré à la prise en compte des absences en associant les élèves, les familles et l'ensemble des équipes éducatives. Il permettra de faire émerger une stratégie académique partagée aussi bien dans le domaine de la prévention que de la compensation.

**Recommandation n° 8** : Définir une approche globale prenant en compte les absences, les modalités d'évaluation et l'accompagnement des parcours d'orientation

**Recommandation n° 9** : Profiter de l'écriture du nouveau projet académique pour inscrire une stratégie partagée (chefs d'établissement, équipes éducatives, parents, élèves) d'accrochage fondée sur une analyse des évolutions nécessaires, des mesures concrètes en s'appuyant sur des expériences réussies.

**Recommandation n° 10** : Définir le rôle de chaque acteur en distinguant hiérarchique et fonctionnel. Installer des processus indépendants des personnes et organiser systématiquement les transmissions et transitions.

**Recommandation n° 11** : Créer un poste d'IEN-IO sur le territoire en lien avec les autres services de l'État afin de bénéficier d'une expertise en termes d'analyse des parcours (suivi de cohorte, conséquences choix affilnet etc.)

**Recommandation n° 12** : Organiser l'accès à l'ensemble des applications et outils (y compris Onde) de façon autonome donc pas forcément en passant par la Nouvelle-Calédonie.

**Recommandation n° 13** : Mettre en place une mission spécifique sur la carte des formations.

## Introduction

La présente mission, la première sur le territoire des Îles Wallis-et-Futuna<sup>1</sup> pour l'inspectrice générale en tant que correspondante territoriale de Guyane et des communautés d'outre-mer, répondait à une demande de la vice-rectrice auprès de la cheffe du service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) concernant la lutte contre le décrochage scolaire et l'orientation des élèves.

L'inspectrice générale a préparé cette mission grâce à des échanges en amont avec la vice-rectrice et avec des collègues IGÉSR s'étant rendus récemment sur le territoire. Elle était attendue par les équipes et a reçu un accueil chaleureux et professionnel.

Arrivée le 27 octobre 2023 matin, la mission a d'abord effectué une visite protocolaire au Lavelua (roi de Wallis) sa majesté Aisake Patalione Kanimoa puis s'est entretenue avec le préfet administrateur supérieur Blaise Gortay et son secrétaire général. Tout en maintenant un déplacement sur l'île de Futuna, le programme, prévu initialement sur 10 jours, a été un peu réajusté (annexe 1), afin de permettre à l'inspectrice générale de poursuivre avec une deuxième mission consacrée au statut des maîtres du premier degré (du 3 au 10 novembre), conjointe avec l'inspection générale de l'administration, faisant l'objet d'une saisine suite à un mouvement de grève et à un protocole de sortie de crise signé en juillet 2023. Compte-tenu de ce contexte, la mission a mis l'accent sur le second degré en termes d'observations, visites et entretiens, même si de façon évidente l'accrochage, la persévérance trouvent racine dans le premier degré et que la continuité éducative et pédagogique du parcours de l'élève, l'accompagnement des transitions constituent des éléments déterminants dans ces processus. Aussi, l'inspectrice générale ne s'est pas interdit de recueillir auprès des différents acteurs des éléments concernant le premier degré lui permettant d'appréhender l'ensemble du parcours de l'élève.

La mission a été composée de visites, entretiens, réunions de travail dans des formats divers au sein de l'éducation nationale et avec des partenaires institutionnels. Elle s'est nourrie largement des rapports produits par l'IGÉSR<sup>2</sup>, la Cour des comptes et le Parlement. S'ils font apparaître une certaine constance dans les diagnostics, l'inspectrice générale a observé lors de sa venue des évolutions profondes, confirmées lors de ses entretiens et réunions avec les membres de la communauté éducative – notamment les élèves – et les partenaires institutionnels. Elle considère que la compréhension des enjeux et des leviers nécessite de renoncer à plaquer des représentations parfois figées et à essentialiser une population qui compose avec de multiples identités, fait preuve de mobilité(s) à différents niveaux et développe de nombreuses connaissances et compétences.

Même si la mission mesure combien l'histoire et la géographie de ce territoire ont construit une identité singulière, elle a pu observer également le caractère universel du désir de réussite, d'ouverture des possibles et d'émancipation porté par les familles et les élèves, sur ce territoire autant qu'en métropole, ainsi que la place centrale tenue par l'éducation.

L'inspectrice générale remercie la vice-rectrice, le secrétaire général, les deux directrices adjointes, le conseiller technique assistant social qui lui ont fait découvrir Wallis-et-Futuna et toutes les équipes du vice-rectorat et des établissements de l'avoir accompagnée et d'avoir partagé avec elle leur connaissance du terrain. Toutes les conditions ont été remplies en termes d'accueil, de disponibilité, d'échanges formels et informels, de mise à disposition de documents pour permettre à la mission de travailler de façon fructueuse.

### 1. Le territoire et ses caractéristiques

La mission ne va pas décrire en détail les caractéristiques de ce territoire, largement abordées dans des rapports précédents<sup>3</sup>. Elle se contentera de mentionner les éléments structurants en relation avec ses objets de travail.

---

<sup>1</sup> Par convention, le terme Wallis-et-Futuna sera mentionné dans la suite du rapport à la place de la dénomination officielle de Territoire des Îles Wallis-et-Futuna.

<sup>2</sup> Et avant 2018, de l'IGEN et de l'IGAENR.

<sup>3</sup> Notamment rapport IGEN n° 003-2017 Laurent Brisset, rapport IGÉSR n° 2019-136 Eric Tournier, Cour des comptes janvier 2023.

L'oxymore est d'un grand secours pour tenter de traduire les impressions multiples qui accompagnent la découverte du territoire : on peut ainsi évoquer une tradition innovante, une souplesse déterminée (ou une détermination souple...) par exemple.

## 1.1. Une collectivité française d'outre-mer bénéficiant d'un statut unique

« Du statut *sui generis* au *statu quo*<sup>4</sup> »

Protectorat en 1888 puis intégré à République par la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961<sup>5</sup> après un référendum en 1959 qui prend en compte ses particularités, le territoire dispose d'un statut singulier à l'assise constitutionnelle fragile<sup>6</sup>. Ce dernier avait pour objectif un équilibre entre institutions républicaines, chefferies coutumières et EÉglise. Il est resté quasi-inchangé alors que la société sur le territoire et à l'extérieur évoluait aussi bien dans le Pacifique francophone (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) qu'au sein de la communauté du Pacifique sud (CPS)<sup>7</sup> et autres territoires ultra-marins et métropolitains où les Wallisiens et Futuniens sont nombreux à vivre quelques années ou durablement. La Cour de comptes a relevé à plusieurs reprises l'absence de loi organique en contradiction avec l'article 74 de la Constitution. Cependant, les chefferies demeurent attachées au texte de 1961 et au statut foncier qui y est associé.

En 2015, l'assemblée territoriale a lancé un groupe de travail sur son avenir institutionnel. Un consensus se dégage sur la nécessité d'une évolution statutaire mais pas d'accord formalisé à ce stade sur les modalités ni le calendrier. Les élus rencontrés par la mission ont fait part de leur prudence quant au transfert du pouvoir exécutif (porté par le préfet en tant qu'administrateur supérieur) à l'assemblée territoriale, qui leur paraît prématuré.

Parmi les quatre entités administratives (le territoire et trois circonscriptions), seul le territoire dispose d'une assemblée élue au suffrage universel mais qui demeure soumise au contrôle a priori du préfet. En effet les lois de décentralisation ne s'appliquent pas sur le territoire.

La gestion coutumière du foncier engendre de nombreux effets. D'abord, comme l'a dit un interlocuteur de la mission, elle évite la création d'un parti indépendantiste puisque les habitants ont le sentiment de maîtriser ainsi leur avenir, ensuite une grande prudence des investisseurs, voire des situations de blocage, la plus emblématique citée étant celle de l'élargissement de la piste de l'aéroport de Futuna<sup>8</sup>. En effet l'absence de stabilité des droits fonciers réels ainsi que les conflits de légitimité coutumière à Wallis représentent un frein au développement d'entreprises et à l'investissement public. Certains projets se mettent cependant en place : par exemple celui de fermes photovoltaïques en cours mais des évolutions structurelles s'avèrent nécessaires pour faciliter le retour de jeunes partis en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs et qui hésitent à revenir compte-tenu des faibles opportunités qui leur sont proposées.

La mise en place d'une juridiction locale compétente au premier degré pour les conflits liés à la coutume, susceptibles d'appel devant la cour de Nouméa, recommandée par la Cour des comptes en 2014 n'est pas encore effective. La Cour des comptes a élaboré un tableau (opportunité / risques) qui met en lumière la situation contrastée du territoire (annexe 2).

Le premier contrat de convergence et de transformation 2019-2022, qui devait permettre un développement équilibré et durable du territoire, a accusé des retards importants en termes d'exécution. La Cour des comptes souligne des progrès effectifs, en termes de niveaux de vie et de perspectives économiques, mais aussi des besoins qui demeurent importants. « *Le territoire est confronté à de nombreux défis et besoins, à des échéances variables, mais impliquant, à côté de l'apport budgétaire de l'État, la définition d'un cadre financier plus équilibré et l'engagement d'évolutions structurelles indispensables* ». Aussi la Cour des comptes recommande de profiter de la signature du prochain contrat de convergence pour acter des évolutions dans

<sup>4</sup> Le territoire des îles Wallis-et-Futuna, observations définitives, Cour des comptes, 14 décembre 2022.

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068215>

<sup>6</sup> Cour des comptes, 2023.

<sup>7</sup> Créée en 1997 (succédant à la commission plus restreinte du Pacifique Sud née en 1947), la CPS compte aujourd'hui 27 membres dont les 33 États et territoires océaniques et cinq des six pays fondateurs. Le siège est situé à Nouméa.

<sup>8</sup> Opposition de familles vivant autour de l'emprise de l'aéroport. S'y ajoutent des contentieux de voisinage, des difficultés d'approvisionnement et des doutes sur l'utilité opérationnelle d'un avion plus gros.

les domaines statutaire, foncier et fiscal. Elle suggère d'examiner le recours à un modèle inspiré du groupement de droit particulier local (GDLP)<sup>9</sup> mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie.

### Quelques repères

Ce territoire français est le plus éloigné de la métropole (16 000 km, deux escales pour Wallis, trois pour Futuna depuis Paris). La surface des deux îles est réduite : 124 km<sup>2</sup> répartis entre Wallis-et-Futuna (cette dernière comprend l'île d'Alofi inhabitée, dont elle est séparée par un chenal d'1,8 km) ; la distance entre les îles Wallis-et-Futuna est de 230 km.



Leur rapprochement a été en partie lié à l'évangélisation catholique et aux demandes de protectorat émises par les rois autochtones sous l'influence de l'Église inquiète des percées méthodistes. La religion catholique est largement dominante – dans une zone anglophone et protestante – et imprègne la société au point que la loi de 1961 la mentionne et que l'enseignement du premier degré est concédé par l'État à la mission catholique. Cependant, la pratique régulière est en baisse et des cultes concurrents commencent à s'implanter.

L'électricité a été installée à Futuna en 1987, l'ADSL en 2007, la téléphonie mobile en 2015 ; l'eau courante n'est pas potable à Futuna. Le PIB du territoire se situe en avant-dernier des DOM et COM juste devant Mayotte ; l'économie est essentiellement vivrière (y compris la pêche). Le taux d'activité de la population est

<sup>9</sup> Ce dispositif permet de stabiliser l'affectation et l'exploitation d'emprises foncières dans un cadre qui respecte le droit coutumier.

de 47 % avec une part importante de la fonction publique. Les dépenses de personnels représentent 35 % des dépenses du territoire, 84 % pour la circonscription d'Uvéa.

Le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale (en 2022 : 17,4 % contre 7,2 % en France métropolitaine). Les données INSEE de 2019 mettent en exergue le taux de chômage des moins de 25 ans qui se situe à 42,7 %. Le service territorial des statistiques et des études économiques du territoire des îles de Wallis-et-Futuna fait apparaître les données suivantes : en 2020, à Wallis-et-Futuna, 1 habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté<sup>10</sup>, soit 2 430 personnes pour 600 familles concernées.

Des modalités de redistribution existent sous une forme coutumière et sociale ; elles ont des effets relatifs sur le taux de pauvreté. L'indice d'inégalité reste ainsi élevé, comparable à celui de la ville de Paris (0,42)<sup>11</sup>. La faiblesse de l'imposition locale, et la non-progressivité de la fiscalité ne permettent pas de réduire davantage ces inégalités. En outre ces dernières sont évaluées de façon approximative puisqu'il n'existe pas de déclaration fiscale. L'enjeu de réductions des inégalités liées aux origines et milieux socio-économiques dans la société revient dans tous les débats, l'École étant considérée comme un levier important dans ce domaine.

L'éducation constitue d'ailleurs une part importante des dépenses de l'État (54 %).

Les courbes démographiques font apparaître une baisse du nombre d'habitants depuis 2003 et un vieillissement de la population notamment à cause du départ de nombreux jeunes du territoire. Lors de la venue de la mission, les résultats du recensement de 2022 étaient attendus, les différentes autorités du territoire espérant une stabilisation de la population<sup>12</sup> autour de 11500 habitants<sup>13</sup>. Des indicateurs encourageants sont également à relever comme un niveau d'emploi en hausse et une espérance de vie qui s'est améliorée.

De nombreux Wallisiens et Futuniens vivent en-dehors du territoire ; ils sont notamment 22 000 en Nouvelle-Calédonie, territoire français avec lequel les liens sont les plus habituels, matérialisés par des vols réguliers et des conventions notamment dans le domaine de l'éducation (formation des enseignants et base de données notamment).

Il n'existe pas d'impôt ni de cotisation sociale nationale sur le territoire, les dépenses de santé sont intégralement prises en compte par l'État. Les besoins du territoire sont cependant importants aussi bien pour développer les services publics que pour affronter les défis du vieillissement de la population et des inégalités. En outre, la population a le sentiment d'être mise à contribution au travers de l'impôt informel dit coutumier de façon parfois inéquitable et liée à une forme de pression sociale.

## **1.2. Le contexte éducatif : une crise du premier degré**

La loi de 1961 confie à l'État la responsabilité de l'enseignement. Depuis 1969, l'État a concédé l'enseignement du premier degré à la mission catholique par une convention renouvelable tous les cinq ans. Lors de la venue de la mission, le contexte social était très tendu au sein du système éducatif, en particulier dans le premier degré au sujet de revendications statutaires portées par le syndicat FO. Les personnels n'ayant aucun contrat formel avec la direction de l'enseignement catholique, les négociations sont récurrentes et concernent notamment les droits et acquis des autres catégories professionnelles du territoire, d'abord celles des fonctionnaires, mais aussi celles particulières au territoire, comme les « arrêtés 76 » ou encore « arrêtés 77 » qui ont permis une titularisation dans la fonction publique d'État de personnels contractuels. Une des revendications vise l'accès direct par voie d'intégration au statut de professeur des écoles. S'agissant des enseignants du second degré, une fracture syndicale et communautaire s'observe. Deux organisations syndiquent les personnels : les enseignants papalagi<sup>14</sup> du second degré sont syndiqués au

<sup>10</sup> En 2020, le seuil de pauvreté s'élève à 62 300 F.CFP mensuel.

<sup>11</sup> Cour des comptes, opus cité

<sup>12</sup> Les chiffres du recensement parus au JO du 22 décembre confirme cette stabilisation <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048657942>

<sup>13</sup> Stabilité confirmée par les données du recensement parues en décembre 2022.

<sup>14</sup> Papalagi, palagi ou palangi, terme présent dans plusieurs langues polynésiennes, qui désigne généralement une personne à la peau blanche.

SNES ; les personnels wallisiens qui constituent l'ensemble des personnels du premier degré et environ 30 % du second degré sont syndiqués au SNFOLC. Les stratégies des syndicats enseignants sont différentes : le SNES défend l'arrivée sur les postes vacants d'enseignants dont le barème le permet et sans distinction d'origine ; FO défend le profilage des postes, le recrutement de locaux sur un statut de contractuel puis leur titularisation. Des conflits surviennent aussi régulièrement au lycée d'État, comme dans d'autres établissements, au sujet de l'état des locaux et des équipements, voire de la gouvernance.

Un mouvement social des maîtres du premier degré, marqué par une grève de deux mois et demi, a eu lieu au printemps 2023. Un protocole d'accord de fin de conflit a été signé le 20 juillet 2023 par le Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna, la Vice-rectrice, le secrétaire général du syndicat FOE, et l'évêque représenté par le directeur de l'enseignement catholique (DEC). Outre des avantages immédiatement accordés, le protocole de fin de conflit a prévu la possibilité que ces agents acquièrent la qualité d'agent de l'État, avec « *une rémunération indexée à 2,05 et la grille de professeur des écoles* ». Le protocole prévoit également dans son article 1 l'organisation d'une mission d'inspection visant à examiner les voies et moyens d'une telle évolution.

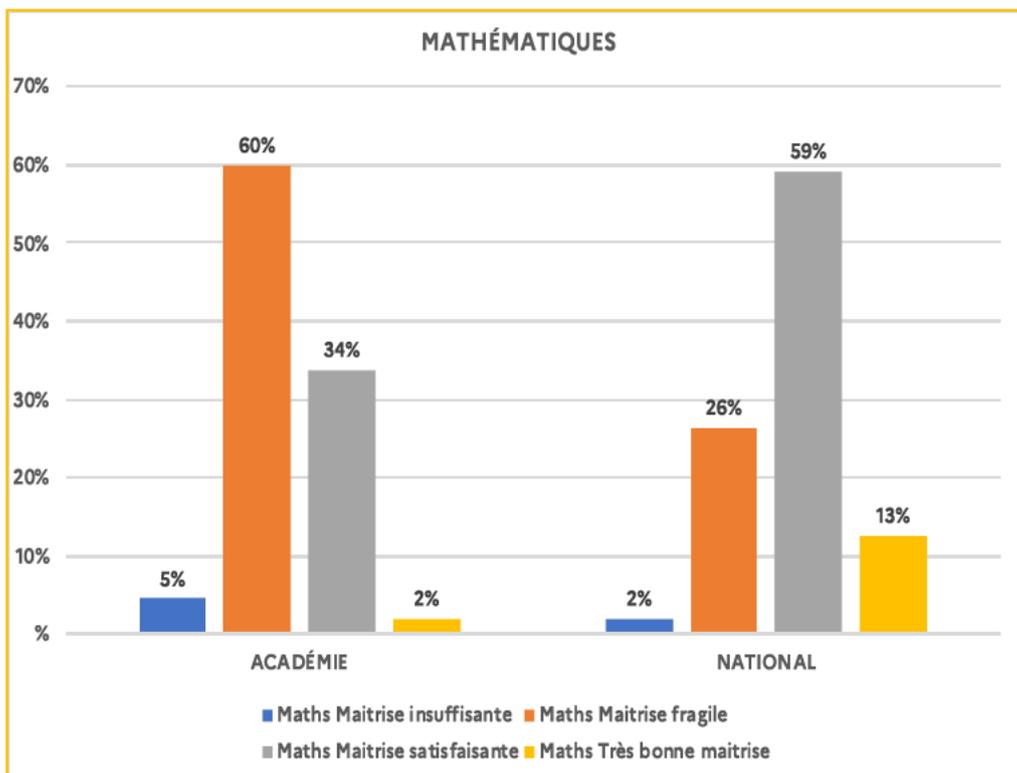
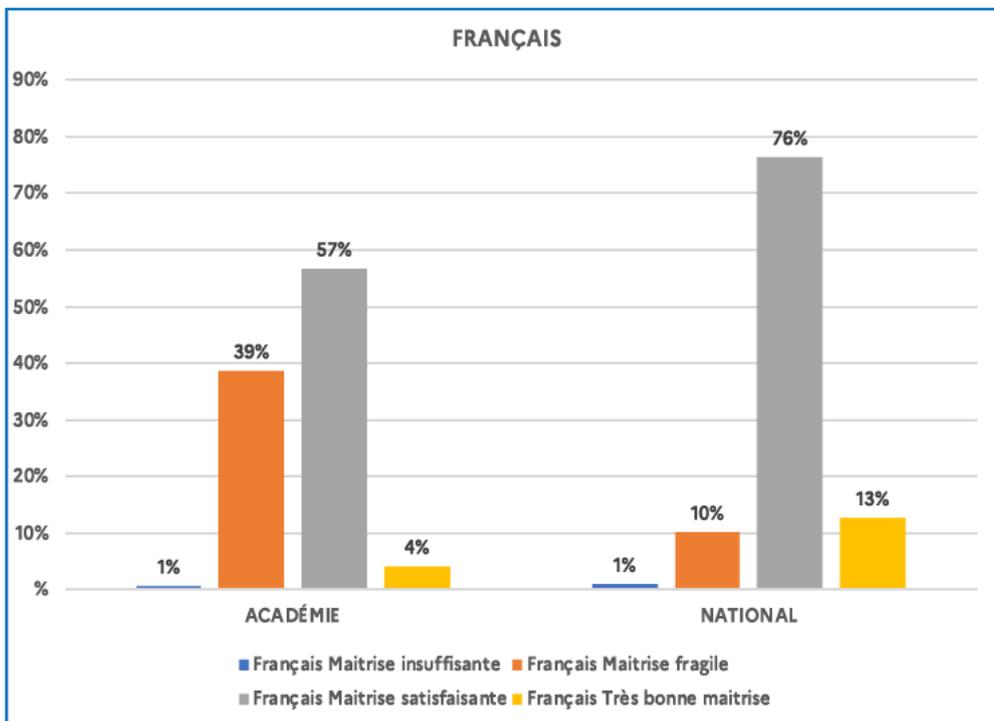
## 2. L'éducation à Wallis-et-Futuna

### 2.1. Un enjeu majeur

L'éducation se trouve au cœur d'un défi central pour Wallis-et-Futuna : la jeunesse. En effet, ces dernières décennies ont vu une fuite massive des jeunes diplômés ainsi qu'une baisse de la natalité. La fonction publique peut constituer un débouché si elle s'ouvre réellement de façon égale pour tous les jeunes du territoire y compris sur les postes d'encadrement et si elle leur permet également des allers-retours avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et la métropole. Le taux d'indexation très favorable (2,05) des salaires des fonctionnaires d'État conjugué à l'absence de fiscalité ont des effets paradoxaux. D'un côté, ils rendent la fonction publique attractive, de l'autre, ils peuvent constituer un frein pour l'économie. En effet, le secteur privé ne peut aligner les salaires sur ceux du public. Les interlocuteurs rencontrés par la mission ont tous formulé ces constats en soulignant que le territoire se trouvait à la croisée des chemins et qu'il s'agissait d'articuler tradition et évolutions nécessaires (y compris fiscales).

Dans le premier degré, le système éducatif est composé de dix écoles élémentaires et/ou primaires (sept à Wallis et trois à Futuna) qui scolarisent 1420 élèves. Quant à l'enseignement secondaire, entièrement public, qui scolarise 1 350 élèves, il compte six collèges – quatre à Wallis, dont un avec une section d'enseignement professionnel, et deux à Futuna – ainsi que deux lycées implantés à Wallis : un lycée d'enseignement général et technologique avec des sections d'enseignement professionnel, et un lycée agricole qui est ouvert depuis la rentrée scolaire 2011. En l'absence de collectivité territoriale de rattachement, les structures du second degré sont des Etablissements Publics Nationaux d'Enseignement (EPNE). Il n'existe pas de formation d'enseignement supérieur sur le territoire.

D'une manière générale, les acquis des élèves s'avèrent insuffisants avec une faible efficience du système compte-tenu des moyens consentis. L'ensemble des évaluations met d'ailleurs en évidence un niveau de connaissances des élèves inférieur à la moyenne nationale.



Cependant ces constats sont à mettre en perspective avec l'histoire récente de l'éducation sur le territoire ainsi que la trajectoire positive en termes de taux de scolarisation et de qualification

Les résultats aux examens sont bons mais à relativiser compte-tenu des mécanismes de sélection en amont des élèves.

## Wallis-et-Futuna, résultats aux examens 2021 – 2022 – 2023

	2021	2022	2023
<b>CAP</b>	80 %	96 %	94 %
<b>DNB</b>	89 %	91 %	92 %
<b>CFG</b>	100 %	76 %	98 %
<b>BAC Général</b>	98 %	100 %	91 %
<b>BAC Technologique</b>	95 %	81 %	86 %
<b>BAC Professionnel</b>	86 %	67 %	64 %

45 élèves sur 1 310 sont scolarisés en SEGPA soit 3,43 % (pour 2,5 % au niveau national)

L'analyse des flux d'orientation en fin de 3<sup>e</sup> fait apparaître un taux d'orientation très élevé des élèves en voie professionnelle et parmi eux en CAP.

Le décrochage scolaire au sens propre ou sous forme d'absentéisme aux examens est important.

Le pilotage pédagogique éclaté entre le premier et le second degré ne contribue pas à un réel accompagnement du parcours de l'élève ni à des évolutions structurelles. L'absence d'un poste d'IEN-IO se fait sentir au niveau de l'analyse des parcours des élèves et de la répartition dans les filières notamment en fin de 3<sup>e</sup>.

Le *turn-over* des enseignants et personnels de direction métropolitains fragilise transmission et continuité. Il existe peu ou pas de tableau de bord ou de suivi de cohorte. On peut parler de gestion plus que de pilotage.

L'évolution envisagée du statut de l'enseignement primaire, le développement de la culture des données, la volonté de la vice-rectrice d'engager des démarches structurelles (statistique avec embauche d'un ingénieur réseaux, évolution de la carte des formations avec mission IG...) devraient favoriser des transformations pérennes.

### 2.2. Le statut ambigu du programme éducatif de territoire (PEDT)

Ce projet avait été élaboré et publié en août 2022 sous l'égide de l'ancien vice-recteur et délibéré en décembre 2022 en assemblée territoriale.

Il comporte un axe sur la co-éducation qui embarque orientation et prévention du décrochage ce qui paraît pertinent au regard des problématiques du territoire. Cependant son élaboration avait été contestée par la FSU, qui « avait exprimé son vif mécontentement ». D'après cette organisation syndicale, le PEDT aurait été élaboré sans concertation avec les professeurs et les parents d'élèves.

Pour dépasser cette polémique, la vice-rectrice actuelle a indiqué qu'il s'agissait d'un projet territorial et non strictement éducatif / académique. Elle a donc lancé l'écriture d'un Projet Educatif Académique, en cours lors de la venue de la mission<sup>15</sup> et élaboré de façon participative en sollicitant professeurs, parents d'élèves et toutes les forces vives éducatives du territoire. Lors de la venue de la mission, ce travail était mené par des groupes de travail autour de trois axes principaux : Acquérir les savoirs fondamentaux et réussir dans ses apprentissages, Garantir un cadre ambitieux propice l'épanouissement de tous, Rayonner avec son territoire. C'est dans le deuxième axe que sont précisés les objectifs relevant de l'accrochage et de la prévention des ruptures.

Le projet élaboré sera triennal et devra être aisément lisible avec des « indicateurs simples<sup>16</sup> ». La mission souligne qu'il paraît intéressant d'utiliser les analyses qui ont nourri le PEDT.

<sup>15</sup> Désormais finalisé.

<sup>16</sup> Compte-rendu du CSA n° 1 du 20 mars 2023.

### 3. Le décrochage, l'accrochage à Wallis-et-Futuna, une préoccupation partagée

#### 3.1. Un sujet consensuel

L'ensemble des interlocuteurs de la mission, aussi bien les équipes éducatives que le roi, les chefferies et les élus de l'assemblée territoriale s'accordent sur la nécessité de réduire le décrochage et de renforcer la persévérance, « l'accrochage » des élèves ; ils soutiennent en conséquence sans réserve la démarche mise en place par le vice-rectorat.

Comme en métropole et avec plus d'acuité encore, il est indispensable de ne pas s'en tenir à la définition administrative du décrochage<sup>17</sup> ; il s'agit en effet de prendre en compte le processus d'accrochage / décrochage tout au long du parcours de l'élève et de réduire ce qui est désigné comme « l'évitement scolaire » sur le territoire y compris dès le primaire. Dans le document préparé pour le dialogue stratégique de gestion et de performance (DSGP), l'évitement scolaire et le décrochage sont présentés en lien avec les difficultés d'apprentissages mises en évidence par les évaluations scolaires. La mission souligne que, si l'échec scolaire constitue bien un facteur de risque, il n'est pas le seul d'une part, d'autre part des élèves en difficulté au niveau des apprentissages peuvent être cependant « accrochés » à l'école.

#### 3.2. Une démarche volontariste

Tout d'abord, le discours académique est volontariste sur ce sujet et relayé par l'ensemble de l'équipe du vice-rectorat dans leurs missions respectives mais aussi par les élus et les familles. Ensuite, au sein des établissements, les personnels sont souvent engagés pour la réussite de leurs élèves. Enfin, le nombre d'établissements, les distances réduites sur chaque île<sup>18</sup> favorisent un travail collaboratif tout comme les effectifs modestes d'élèves par établissement permettent un suivi quasiment individuel sous réserve de consolider l'accès à la fibre (avec un débit suffisant) pour l'ensemble des établissements. En 2022, le vice-rectorat avait souligné la mobilisation accrue dans la lutte contre le décrochage avec notamment la désignation d'un référent accrochage scolaire dans chaque établissement scolaire et la constitution de groupes de prévention du décrochage scolaire sous l'égide du chef d'établissement. La mission a constaté un démarrage de cette démarche seulement depuis la rentrée 2023 dans certains collèges avec l'arrivée de nouveaux chefs d'établissement. Lors du dialogue stratégique de gestion et de performance 2023, la vice-rectrice y a ajouté la mise en place de dispositifs de remédiation (devoirs faits, « Je réussis au lycée » et stages de réussite), de la commission de la prévention de l'évitement scolaire, et de classes de 3<sup>e</sup> « prépa métier » ainsi que l'octroi d'heures supplémentaires effectives.

#### **L'instance territoriale de la prévention de l'évitement scolaire (IDPES)**

Installée le 8 mars 2023 sous la double présidence du préfet et de la vice-rectrice, elle réunit l'ensemble des acteurs concernés.

Composée de 16 membres : préfet, vice-rectrice, président de l'assemblée territoriale, procureure de la République, un représentant des parents d'élève, secrétaire général du vice-rectorat, direction de l'enseignement catholique, directeurs des 1ers et seconds degrés du vice-rectorat, proviseur du lycée, deux principaux de collège, directrice de l'agence de santé, assistant social de l'éducation, délégué du vice-rectorat à Futuna, délégué du préfet à Futuna.

De plus, la vice-rectrice a indiqué prévoir la mise en place de tableaux de bord et d'un suivi de cohorte, d'ici 2024.

#### **Recommandations n° 1 :**

Installer une culture de la donnée et de suivi des parcours. Mettre en place des tableaux de bord avec des indicateurs sur le sujet du décrochage, ainsi qu'un suivi de cohorte annuel.

<sup>17</sup> À partir de 16 ans.

<sup>18</sup> Même si la distance entre les deux îles, l'impact des conditions climatiques sur les liaisons aériennes doivent conduire à organiser de façon créative le travail commun et collaboratif.

Professionnaliser le fonctionnement : rédiger des comptes rendus des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et des différentes commissions (éviter le scolaire etc.) en précisant les prochaines étapes, la répartition des tâches et le calendrier.

Evaluer les effets des actions mises en place pour accrocher les élèves et réduire les abandons et évitements scolaires.

Le pôle santé social est composé de six personnels<sup>19</sup> et assume des missions très larges. Il se réunit chaque semaine : à cette occasion, un point est systématiquement fait sur la situation des jeunes en risque ou en situation de décrochage. Il est mobilisé pour aller à la rencontre des familles, pour repérer les jeunes décrocheurs et les inciter à réintégrer l'école. Il accomplit également un travail important en termes de repérage des signaux faibles et des vulnérabilités. En revanche, comme la mission a pu le noter, il existe sur le territoire très peu de professionnels médicaux et paramédicaux, susceptibles de prendre en charge les élèves suite à ces repérages.

### 3.3. Une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) active

Un document de présentation de l'activité de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire comportant une analyse des facteurs de décrochage et de suivi des jeunes pris en charge par l'équipe MLDS a été remis à la mission.

La coordinatrice MLDS, extrêmement investie, est bien identifiée, avec le risque parfois que les équipes éducatives s'en remettent à elle et aux personnels de la MLDS sur ce sujet sans interroger ce qui dans les pratiques pédagogiques et éducatives peut provoquer du décrochage.

En outre, cette organisation très centrée sur la MLDS ne contribue pas à développer la mobilisation coordonnée des chefs d'établissement sur le mode des réseaux FOQUALE présents en métropole.

Le tableau figurant en annexe 3 met en évidence un accompagnement individualisé attentif des jeunes concernés. Comme souligné ci-dessus, il importe de compléter cette approche avec un suivi de cohorte précis qui permette notamment de savoir ce que deviennent les jeunes après leur prise en charge par la MLDS.

Le document ci-dessous présente une analyse très intéressante des causes du décrochage à partir notamment de l'analyse des situations des jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Cependant, il insiste sur les causes externes à l'école (essentiellement des facteurs liés aux caractéristiques des jeunes, de « leur culture, les us et coutumes », de leur environnement, leur milieu socio-économique etc.). Leur interaction avec l'école n'est pas analysée ni les causes dépendant directement du système éducatif : climat scolaire, organisation du temps scolaire, évaluation, didactique et pédagogie, stratégie collective vis-à-vis de l'absentéisme sont peu abordées et corrélativement une stratégie de prévention structurelle et les facteurs de protection peu mise en œuvre de façon systématique.

#### **Le décrochage à Wallis-et-Futuna ; analyse de la coordinatrice de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (extrait du document remis à la mission)**

Typologies - Qui sont nos décrocheurs ?

- Jeunes livrés à eux-mêmes qui fréquentent des plus grands la nuit, boivent et fument,
- Jeunes dont les parents se déchirent et qui, du fait, sont « exposés » à la violence entre le couple parental,
- Jeunes de couple parental séparé et dont un des deux se trouve en Calédonie ou en métropole, avec interdiction de rester en contact avec le parent éloigné,

<sup>19</sup> Médecin scolaire CT, de l'assistant social CT, de l'infirmière CT, de la PSY EDO et de la Psy EDA, l'IEN ASH (qui est également la directrice du premier degré).

- Jeunes dont les parents ne sont pas du tout investis dans leur scolarité (ne viennent même pas chercher leurs bulletins),
  - Jeunes qui subissent certains particularismes locaux en étant « désignés » pour être le bâton de vieillesse des grands-parents.
  - Ils n'ont pas leur mot à dire quant à leurs rêves d'avenir...
  - Jeunes qui sont des soutiens de famille et travaillent dans de petites entreprises pour ramener des sous à la maison (souvent dans des cellules monoparentales),
  - Jeunes qui posent des problèmes à leurs familles en Nouvelle Calédonie, qui font « honte », et qu'on « expédie » à Wallis chez les grands-parents. Ceux-ci les accueillent mais n'ont plus l'âge de gérer leurs écarts de comportement et leur scolarité,
  - Jeunes dont les mères partent pour la métropole pour assister une fille ainée lors de son accouchement. Mais après, les mois passent et elles ne reviennent pas alors que le reste de la fratrie est à la maison, gardé par le père ou disséminé parmi les autres membres de la famille élargie...
  - Jeunes qui vivent des deuils, sans accompagnement psychologique,
  - Jeunes dont l'état de santé nécessite une évacuation sanitaire parfois longue et qui, au retour, sont complètement perdus,
  - Jeunes dont les parents sont hors du territoire pour des soins de longue durée, et auxquels la famille ne donne pas de nouvelles. Ils sont envahis par une inquiétude sourde qui les empêche de se concentrer en classe,
  - Jeunes élevés par des grands-parents depuis la petite enfance et que les parents viennent « reprendre » parce qu'ils ont un projet de départ du territoire,
  - Jeunes présentant une forte addiction à leurs téléphones (jeux en ligne et réseaux sociaux ; ils y passent une grande partie de la nuit et dorment en classe le lendemain (quand ils viennent).
- Ces profils ne sont malheureusement pas exhaustifs.

De même, le document du DSGP évoque « un contexte local d'acceptation culturelle du décrochage scolaire », propos que la mission souhaite nuancer. Si l'absentéisme est largement toléré et l'abandon scolaire parfois considéré comme la seule solution face à un échec scolaire massif et ressenti comme douloureux par l'élève et sa famille, l'ensemble des interlocuteurs rencontrés (y compris le Roi, les chefferies, les élus et les parents) ont souligné l'importance de la scolarisation et de la réduction du décrochage. La mission salue à ce propos la mise en place par la vice-rectrice d'une division de la scolarité pour faire le lien avec les familles (suivi de l'absentéisme, liens avec les chefs d'établissement, etc.).

**Recommandation n° 2 :** Installer une approche holistique prenant en compte les dimensions structurelles, institutionnelles et pédagogiques de la prévention du décrochage.

### **3.4. Une coopération entre personnels aux profils différents à encourager**

La coexistence de statuts et situations divers de personnels – contractuels ou titulaires locaux, métropolitains, pourrait apparaître comme un élément de complexité voire de difficulté ; s'il ne s'agit pas de le minimiser, la mission a constaté que cette situation permettait également des échanges et du renouvellement pédagogique dans les établissements et sur le territoire avec l'apport d'expériences dans des contextes différents. En ce sens, il constitue un levier en termes d'innovation et d'amélioration, à condition d'organiser les coopérations et les transmissions et de développer un portage en équipe des projets.

**Recommandation n° 3 :** Organiser l'échange des expériences entre établissements et la transmission des dossiers et chantiers en cours, notamment lors du départ des personnels de direction, pour le moment tous métropolitains (sauf une adjointe).

### 3.5. Une jeunesse pleine de ressources

Les entretiens avec les collégiens et lycéens rencontrés par la mission au sein des établissements et lors d'échanges plus informels font apparaître une jeunesse respectueuse des adultes et de l'École, pleine d'atouts, et d'espoirs, fière de son héritage, consciente des contraintes, ouverte sur le monde et prête à saisir les opportunités et à s'inscrire dans des évolutions.

**Recommandation n° 4 :** Soutenir à la fois la sécurisation des parcours, la prise de risque et l'ouverture des possibles en accompagnant les jeunes Wallisiens et Futuniens sur des chemins d'émancipation respectueux de leurs attentes, sans les enfermer dans des représentations réductrices.

## 4. Persévérance, accrochage et accompagnement des parcours : des pistes d'amélioration

### 4.1. Installer l'indispensable continuité entre le premier et le second degré

La concession du premier degré à la mission catholique fragilise l'accompagnement du parcours de l'élève puisque le vice-rectorat ne peut pas piloter l'enseignement primaire ni la continuité école-collège. Il n'existe pas de cohérence pédagogique ni de collaboration organisée au service de la persévérance scolaire et de la réussite éducative. Extrêmement visible dans le domaine de l'accrochage, cette problématique est transversale et entraîne de nombreuses conséquences en termes de qualité de l'éducation sur le territoire.

**Recommandation n° 5 :** Faire évoluer le pilotage du primaire de façon à ce que le vice-rectorat puisse accompagner le parcours de l'élève du premier degré à la terminale.

### 4.2. Définir ensemble l'absentéisme

L'absentéisme est habituel au niveau des élèves et assez répandu au niveau des enseignants. La mission a relevé que les absences des élèves reposent presque systématiquement sur des justifications / justificatifs, ce qui constitue une caractéristique particulière du Territoire.

Un document a été diffusé par le rectorat (annexe 5). S'il définit le nombre d'absences sur le modèle métropolitain, il ne permet pas d'intervenir lorsque les absences sont justifiées par les familles.

Or, de façon semi-explicite, les motifs regroupés sous le vocable de « raison familiale » sont invoqués par les parents et les élèves et admis par le système éducatif car considérés comme liés à « la culture ». Lors d'échanges avec des élèves, la mission a pu constater que ces derniers avaient bien conscience de recourir à ce motif de façon extensible, voire opportuniste. Un groupe de travail inter-catégoriel réuni par la mission a entamé l'élaboration d'un vade-mecum à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit d'abord de définir les raisons acceptables / recevables d'absences qui seraient donc considérées comme justifiées.

Exemples :

**Fêtes religieuses :** actuellement pour une fête comme la Toussaint, très importante sur le territoire, il arrive fréquemment que les élèves soient absents une semaine. Un accommodement raisonnable pourrait consister à autoriser une journée d'absence d'autant plus que les communions sont également regroupées désormais cette semaine-là. Une évolution plus structurelle consisterait à faire évoluer légèrement le calendrier des vacances scolaires.

**Aéroport :** les élèves manquent très souvent l'école une journée complète pour venir accueillir un proche à leur arrivée à l'aéroport ou l'accompagner lors de son départ. Les élèves rencontrés par la mission conviennent tous que leur présence n'est pas indispensable dans ces circonstances, sauf cas très particuliers. Une position académique élaborée après échange avec les parents et les élèves peut être mise en place.

**Recommandation n° 6 :** Élaborer avec les familles, les élèves et les équipes éducatives (à partir d'ateliers par exemple) un guide des motifs d'absence recevables. Dans le domaine particulier des absences pour motif de fête religieuse, la mission recommande de faire évoluer le calendrier de vacances pour prendre en compte la fête de la Toussaint (comme en métropole) d'autant plus qu'elle constitue encore un événement important sur le territoire.

En outre, la mise en œuvre de compensations lors du retour de l'élève après une absence est très variable selon les établissements. Quelques exemples de pratique systématique, fondée sur une démarche éducative et pédagogique existent. Cette stratégie doit être généralisée au primaire comme au secondaire.

**Exemples observés dans des établissements wallisiens et futuniens :**

- Certains élèves évitent de venir au moment des interrogations écrites et devoirs en classe, cet évitement pouvant évoluer en phobie. L'établissement propose un accompagnement au retour et un devoir en classe adapté si nécessaire en mettant en place les conditions de réussite ;
- Organisation de la transmission d'une synthèse des cours aux élèves absents et accompagnement de leur retour en mobilisant les équipes éducatives et les élèves.

**Recommandation n° 7 :** Formaliser un vade-mecum consacré à la prise en compte des absences en associant les élèves, les familles et l'ensemble des équipes éducatives. Il permettra de faire émerger une stratégie académique partagée aussi bien dans le domaine de la prévention que de la compensation.

### **4.3. Consolider l'organisation et la coordination entre acteurs**

La mission a observé un certain flou à propos de la définition des missions et des objectifs des cellules de veille, groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et des acteurs (chef d'établissement, référent décrochage, coordinatrice MLDS ...). Les remontées des situations de décrochage ne sont pas harmonisées entre les établissements.

Au-delà de la démarche administrative, un texte de politique générale dans le domaine de l'accrochage et du raccrochage faisant l'objet d'un axe explicite au sein du projet académique et définissant le rôle de chaque acteur, serait de nature à fédérer l'ensemble des parties prenantes. Cette stratégie doit englober l'ensemble du parcours de l'élève et réduire les cloisonnements (premier / second degré, personnels d'encadrement, d'orientation, d'éducation / enseignants, personnels MLDS et l'ensemble des équipes éducatives. La formation des référents décrochage gagnera à croiser de façon plus explicite les angles éducatifs et pédagogiques en s'appuyant de part et d'autre sur une démarche inter-catégorielle.

**Recommandation n° 8 :** Définir une approche globale prenant en compte les absences, les modalités d'évaluation et l'accompagnement des parcours d'orientation

**Recommandation n° 9 :** Profiter de l'écriture du nouveau projet académique pour inscrire une stratégie partagée (chefs d'établissement, équipes éducatives, parents, élèves) d'accrochage fondée sur une analyse des évolutions nécessaires, des mesures concrètes en s'appuyant sur des expériences réussies.

**Recommandation n° 10 :** Définir le rôle de chaque acteur en distinguant hiérarchique et fonctionnel. Installer des processus indépendants des personnes et organiser systématiquement les transmissions et transitions.

### **4.4. Mettre en place une analyse des parcours d'orientation**

Soulevée par la DGESCO lors du DSGP 2022, la question de l'orientation paraît particulièrement aiguë avec des effets sur l'accrochage. Les taux d'orientation en seconde générale et technologique sont très faibles par rapport à la moyenne nationale : 42,5 % en 2023 en baisse par rapport en 2022 (48,7 %). En 2022, le vice-recteur s'était fixé l'objectif d'un taux d'orientation en 2<sup>nde</sup> GT de 60 % – ce qui peut expliquer la hausse passagère constatée – en identifiant des leviers d'action et des chantiers : pratiques pédagogiques, campus numérique, réflexion sur la carte des formations limitée par la faiblesse des débouchés locaux.

### Affectation post-3<sup>e</sup>

Affectation post-3 <sup>e</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 <sup>nd</sup> GT	50,4 %	51,2 %		48,9 %	48,9 %	48,9 %
2 <sup>nd</sup> pro	32,4 %	42,6 %		39,5 %	38,8 %	37,3 %
CAP	14,9 %	3,3 %		11,6 %	12,4 %	13,9 %

Pour 2024, on observerait une augmentation des intentions des familles pour la 2<sup>nd</sup> GT (55 %). Il s'agit d'accompagner cette évolution en mobilisant plusieurs leviers : stratégie explicite en direction de tous les membres de la communauté éducative, soutien des demandes et accompagnement des parcours des élèves en seconde.

### Affectation post-2<sup>nd</sup>e

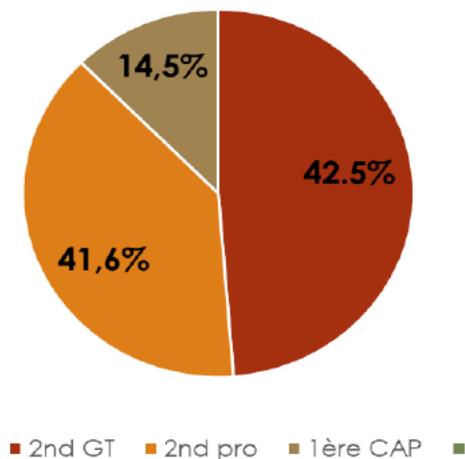
Affectation post-2 <sup>nd</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 <sup>ère</sup> Générale	57,3%	50,8 %				47,7 %
1 <sup>ère</sup> STMG	37,5 %	43,3 %				31,4 %
1 <sup>ère</sup> STI2D						20,9 %
1 <sup>ère</sup> pro	2,1 %	3,3 %				2,3 %

On observe peu de demandes d'orientation vers une 1<sup>ère</sup> professionnelle sur le territoire à l'issue de la 2<sup>nd</sup> GT. En revanche l'orientation vers une 1<sup>ère</sup> STI2D est importante et plus encore vers la 1<sup>ère</sup> STMG ; dans ce deuxième cas plus souvent par échec que par choix réel ce qui constitue également un point d'attention notamment en termes d'accrochage jusqu'à l'obtention du diplôme.

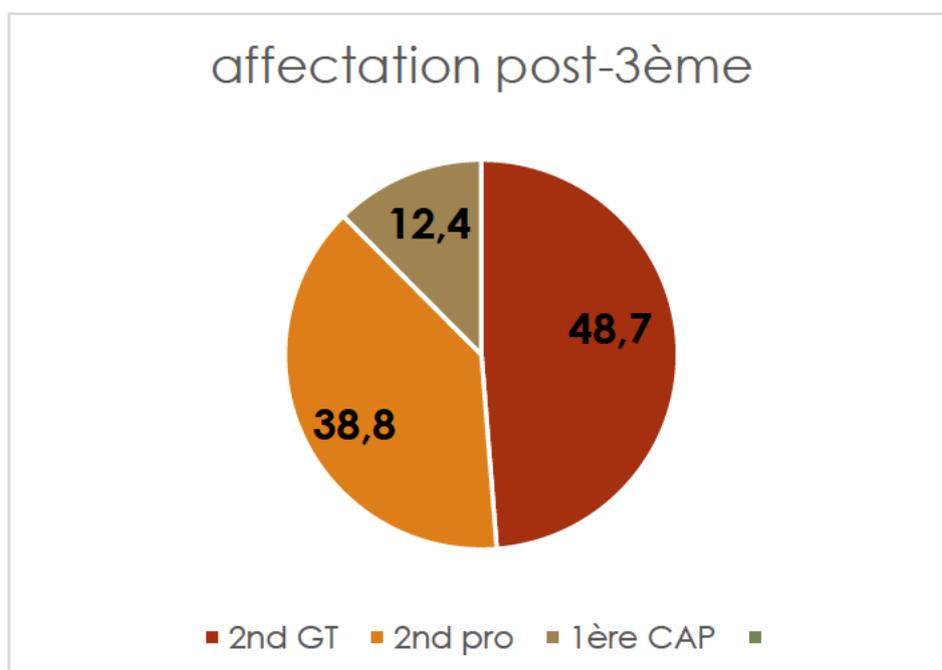
Les établissements n'évoquent pas d'objectif en termes de répartition dans les filières en fin de 3<sup>e</sup> ou en fin de seconde ; les équipes éducatives se réfèrent à des représentations concernant les élèves (niveau bas, pas de mobilité, pesanteurs culturelles...) tout en amplifiant l'orientation en voie professionnelle alors qu'un certain nombre de domaines professionnels présente des taux de pression supérieurs à 1,5 qui ne permettent pas aux élèves de s'engager dans la voie « choisie ».

Le manque d'ambition et l'autocensure des familles sont largement évoqués par les équipes éducatives pour expliquer l'orientation forte vers la voie professionnelle. Or les avis des conseils de classe et décisions des chefs d'établissement amplifient ces freins. Comme le bilan de l'affectation le met en évidence, 108 élèves avaient émis une intention d'orientation vers la seconde GT (55 %), les avis du conseil de classe au second trimestre n'étant favorables que pour 37,8 % des élèves (soit 75 % des intentions).

## affectation post-3ème



### Elèves ayant formulé des vœux à WF



Ce schéma intègre les élèves ayant été affectés en dehors de Wallis-et-Futuna

Une seule psychologue de l'éducation de la spécialité orientation est en poste sur le territoire et cumule de nombreuses missions puisqu'elle dirige le Service d'Information et d'Orientation. D'après sa fiche de poste elle doit assurer le pilotage de l'orientation en adéquation avec le projet éducatif du Territoire et les priorités nationales ; impulser l'élaboration d'un projet professionnel pour tous les élèves et la construction d'un parcours de formation ; piloter les opérations d'orientation, gérer les procédures d'orientation et d'affectation des élèves sur le territoire et hors du Territoire, en particulier administrer les deux campagnes de Parcoursup (calédonienne et métropolitaine) ; contribuer à assurer un suivi de cohorte ; produire des outils d'information à destination des élèves, des parents ainsi que des équipes éducatives, former les professeurs et acteurs éducatifs à l'orientation ; participer à la réflexion sur l'élaboration et l'évolution de la carte des formations. Il semble difficile qu'elle puisse mener à bien toutes ces missions.

Un suivi de cohorte figure dans le document du DSGP ; il s'appuie sur un traitement manuel ponctuel de données. S'il fait apparaître la déperdition en termes d'effectifs chaque année, il donne peu d'éléments

permettant d'analyser les causes et donc de faire émerger des solutions. La mission recommande de professionnaliser cette démarche en termes aussi bien de données que d'analyse de ces données.

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET SUIVI DE COHORTE**

EFFECTIFS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6e	202	207	207	210	203	203
5e	220	185	187	207	196	196
5SEGPA	22	18	8	9	15	12
4e	219	211	184	174	207	200
4SEGPA	18	23	24	9	11	16
3e	216	202	193	171	163	190
3SEGPA	24	21	24	21	12	11
3PRE MET	16	16	16	12	11	16
1 CAP	42	36	22	28	23	21
2 CAP	35	36	27	31	25	21
ULIS	13	9	11	0	0	0
2nd G	99	123	111	106	96	82
1 BAC G	49	54	53	51	51	41
T BAC G	68	49	54	55	48	46
1 BAC TECHNO	45	34	44	43	44	45
T BAC TECHN	46	48	34	43	40	51
2nd BAC PRO	59	64	59	52	52	44
1BAC PRO	53	60	62	58	52	52
T BAC PRO	70	51	56	60	57	61
FCIL	23	18	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1539</b>	<b>1465</b>	<b>1376</b>	<b>1340</b>	<b>1306</b>	<b>1308</b>
Perte élèves		74	89	36	34	-2

Màj 9 mars 2023

**Recommandation n° 11** : créer un poste d'IEN-IO sur le territoire en lien avec les autres services de l'État afin de bénéficier d'une expertise en termes d'analyse des parcours (suivi de cohorte, conséquences choix affelnet etc.)

La connaissance de la palette des métiers par les élèves demeure très réduite. Pour pallier cette difficulté, différents logiciels sont utilisés pour ouvrir les élèves aux métiers peu connus localement.

Deux forums des métiers sont organisés (1 à Wallis et 1 à Futuna). Il s'agit d'un chantier en plein développement, des partenariats pourront être développés notamment avec la CCI. L'Onisep peut également constituer un point d'appui important.

#### **4.5. Déployer les ressources et outils nécessaires**

La mission a constaté la fragilité des données liée notamment à l'absence d'outils et de personnel dédié. S'agissant de l'application Onde, l'accès est possible techniquement, mais l'organisation spécifique du 1er degré à Wallis-et-Futuna (concession du premier degré public) nécessite une analyse juridique approfondie. La responsabilité du traitement des données doit être sécurisée.

**Recommandation n° 12** : Organiser l'accès à l'ensemble des applications et outils (y compris Onde) de façon autonome donc pas forcément en passant par la Nouvelle-Calédonie.

L'accompagnement à l'orientation, problématique centrale pour l'accrochage, présente des caractéristiques singulières compte-tenu de la taille du territoire, du nombre d'habitants et d'établissements. C'est l'académie seule qui décide de la carte des formations, ce qui peut constituer un facteur facilitant en termes de processus de décision. Certains élèves choisissent une scolarité en Nouvelle-Calédonie à partir du lycée.

Il semble utile d'envisager une réflexion sur une mise en réseau à l'échelle du Pacifique francophone des établissements dans quelques domaines professionnels en lien avec la question de l'accès à l'internat.

**Recommandation n° 13** : Mettre en place une mission spécifique sur la carte des formations.

### **Conclusion**

La mission a constaté la mobilisation du vice-rectorat et de la société dans son ensemble pour agir afin de renforcer l'accrochage des élèves tout au long de leur parcours.

Les dimensions d'étayage, de prise en compte holistique et de continuité de l'accompagnement de l'élève dans son parcours constitueront des axes structurants pour amplifier la réduction de l'évitement scolaire et renforcer la persévérance de toute l'École.

Frédérique WEIXLER



## Annexes

Annexe 1 :	Programme de la mission.....	22
Annexe 2 :	Synthèse Atouts / Faiblesses et Opportunités / Menaces Wallis-et-Futuna .....	23
Annexe 3 :	Extrait du tableau de bord de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire	26



**Programme mission décrochage du 27 octobre au 6 novembre 2024**  
**Madame Frédérique WEIXLER, Inspectrice générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche**

Vendredi 27 octobre	Samedi 28 octobre	Lundi 30 octobre	Mardi 31 octobre	Mercredi 01/11	Jeudi 02 novembre	Vendredi 03 novembre
<p>Arrivée 6 h Hôtel – installation</p> <p>RDV protocolaire avec le Roi à 8 h Puis matinée au vice-rectorat : organisation de la mission avec la vice-rectrice et son équipe Visite des services et point avec service statistique et DAN</p> <p>14 h : Lycée d'État de W&amp;F Rencontre avec le Proviseur Monsieur Michel TOUMOULIN</p> <p>Puis Travail sur l'absentéisme avec son équipe</p>	<p>17 à 19 h : RV avec le préfet, administrateur supérieur du territoire</p>	<p>07h30 : Départ Futuna 08h30 : Arrivée Futuna Accueil : Chefs d'établissements + délégué VR <b>Temps d'échange</b> : IG + équipe accompagnateurs <b>DIR 2 / MLDS / AS CT</b> <b>Rencontre avec des élèves</b></p> <p style="text-align: center;">14h00</p> <p><b>Visite établissement Collège de SISIA</b> CPE + AED <b>Travail : problématique Futuna</b> <b>DIR 2 / MLDS / AS CT</b> Rencontre avec des élèves</p> <p>Echange avec des journalistes</p>	<p>8h30 – 11h00 <b>Visite établissement Collège de FIUA</b> CPE + AED Travail : <b>problématique Futuna</b> <b>DIR 2 / MLDS / AS CT</b></p> <p>15h30 : Départ Futuna 16h30 : Arrivée Wallis</p> <p style="text-align: center;">17h00</p> <p><b>Bilan VR</b> Lieu : Bureau VR</p>	<p><b>Férieré</b></p>	<p>09h00 – 12h00 <b>Réunions PERDIR</b> Thème : <b>Absentéisme / décrochage scolaire / outil</b> Lieu : salle UNC</p> <p>14h00 – 17h00 <b>Travail avec l'équipe du Pôle Santé Social</b> SIO / AS / infirmière CT / Médecin scolaire / Mme. Sésilia LAUFOAULU <b>Acc : DIR 1 / DIR 2</b> Lieu : salle SIO</p>	<p>08h00 – 12 h</p> <p><b>Réunion au collège de</b> Personnels de plusieurs établissements Personnels de direction, CPE, référents , MLDS, AED <b>Stratégie pour réduire l'absentéisme</b></p> <p>14 à 17 h</p> <p><b>Synthèse - Bilan SIO, COFPIC, MLDS, DIR 2, VR</b> Lieu : Bureau VR</p>

Lundi 06 novembre
<p>08h00 – 11h00</p> <p><b>Rencontre sénateur et démarrage deuxième mission (premier degré)</b></p>

### Annexe n° 1. Synthèse des Atouts/Faiblesses et Opportunités/Menaces du territoire des îles Wallis et Futuna

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La richesse et la préservation du patrimoine culturel et naturel : la douceur du climat, un lagon attrayant, une culture authentique et une population accueillante propices aux échanges</li> <li>• Un territoire éloigné et donc préservé</li> <li>• Une insécurité quasi inexistante</li> <li>• Des financements diversifiés (internationaux, européens, nationaux) et suffisamment importants pour permettre la mise en œuvre des projets identifiés et stratégies sectorielles en découlant</li> <li>• Une fiscalité directe faible</li> <li>• Un système coutumier fondé sur la solidarité qui permet une redistribution des richesses et une cohésion sociale du territoire</li> <li>• De nombreux documents stratégiques généraux et sectoriels à disposition</li> <li>• Le registre de libre immatriculation attractif pavillon français de Wallis et Futuna)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ressources naturelles limitées (dont eau douce)</li> <li>• Un territoire difficile d'accès et donc éloigné des marchés potentiels</li> <li>• Un turn-over important et fréquent des autorités locales (détachés de l'administration d'Etat, élection annuelle des élus de l'assemblée territoriale)</li> <li>• Malgré les différents documents stratégiques en présence, une absence de vision globale, prospective et partagée de développement économique du territoire</li> <li>• Un manque de lisibilité et d'appropriation par la population locale des différentes stratégies posées</li> <li>• Un manque d'instances /lieux de partage et d'implication des populations locales</li> <li>• Des dissensions coutumières qui pèsent sur l'action publique et freine la prise de décision</li> <li>• Une difficulté d'accès au financement des porteurs de projets privés</li> <li>• Une économie sous perfusion de financement public, peu habituée à contribuer aux dépenses publiques</li> <li>• Un esprit d'entreprendre à conforter</li> <li>• Une forme de "résistance passive" aux évolutions sociales et économiques venues de l'extérieur</li> <li>• Le sentiment partagé de « payer l'impôt » à cause de la mise en place de l'« impôt informel et dit coutumier »</li> <li>• La situation sanitaire locale fragile</li> </ul>

Source : « Quelles potentialités de développement pour Wallis-et-Futuna ? » - Synthèse étude « Néo Conseil ».

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement du territoire autour de la coutume</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une émigration importante et notamment des jeunes</li> </ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques secteurs d'activité à potentiel de création d'emplois</li> <li>• Un petit territoire où l'effet « boule de neige » est facilement enclenchable</li> <li>• Une diaspora « expatriée » qui a acquis une expérience et des compétences dont elle pourrait faire bénéficier le territoire (dont 3000 pers en NC)</li> <li>• La mise en place d'une maison de WF à Nouméa pour toucher la diaspora basée en Nouvelle Calédonie</li> <li>• Une identité culturelle affirmée pouvant servir de point d'appui au développement d'une image forte</li> <li>• Un territoire français, au rayonnement et savoir-faire spécifiques, dans une région pacifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des territoires voisins aux coûts de production très faibles qui contrastent avec ceux de Wallis et Futuna.</li> <li>• Une difficulté à mesurer une économie largement informelle qui échappe assez largement à la mesure statistique (notamment celle du PIB annuel)</li> <li>• A travail comparable, de forts écarts de rémunération qui peuvent heurter les personnes les moins favorisées et fragilise le "contrat social"</li> <li>• Une fiscalité indirecte prédominante, basée essentiellement sur les importations, qui certes souffrirait du développement de la production locale, mais permettrait également un développement plus vertueux</li> <li>• Des potentialités d'exportation limitées à des tarifs compétitifs</li> </ul>

Source : « Quelles potentialités de développement pour Wallis-et-Futuna ? » - Synthèse étude « Néo Conseil »

**Annexe n° 1. Synthèse des Atouts/Faiblesses et Opportunités/Menaces du territoire des îles Wallis et Futuna**

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La richesse et la préservation du patrimoine culturel et naturel : la douceur du climat, un lagon attrayant, une culture authentique et une population accueillante propices aux échanges</li> <li>• Un territoire éloigné et donc préservé</li> <li>• Une insécurité quasi inexistante</li> <li>• Des financements diversifiés (internationaux, européens, nationaux) et suffisamment importants pour permettre la mise en œuvre des projets identifiés et stratégies sectorielles en découlant</li> <li>• Une fiscalité directe faible</li> <li>• Un système coutumier fondé sur la solidarité qui permet une redistribution des richesses et une cohésion sociale du territoire</li> <li>• De nombreux documents stratégiques généraux et sectoriels à disposition</li> <li>• Le registre de libre immatriculation attractif pavillon français de Wallis et Futuna)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ressources naturelles limitées (dont eau douce)</li> <li>• Un territoire difficile d'accès et donc éloigné des marchés potentiels</li> <li>• Un turn-over important et fréquent des autorités locales (détachés de l'administration d'Etat, élection annuelle des élus de l'assemblée territoriale)</li> <li>• Malgré les différents documents stratégiques en présence, une absence de vision globale, prospective et partagée de développement économique du territoire</li> <li>• Un manque de lisibilité et d'appropriation par la population locale des différentes stratégies posées</li> <li>• Un manque d'instances /lieux de partage et d'implication des populations locales</li> <li>• Des dissensions coutumières qui pèsent sur l'action publique et freine la prise de décision</li> <li>• Une difficulté d'accès au financement des porteurs de projets privés</li> <li>• Une économie sous perfusion de financement public, peu habituée à contribuer aux dépenses publiques</li> <li>• Un esprit d'entreprendre à conforter</li> <li>• Une forme de "résistance passive" aux évolutions sociales et économiques venues de l'extérieur</li> <li>• Le sentiment partagé de « payer l'impôt » à cause de la mise en place de l'« impôt informel et dit coutumier »</li> <li>• La situation sanitaire locale fragile</li> </ul>

Source : « Quelles potentialités de développement pour Wallis-et-Futuna ? » - Synthèse étude « Néo Conseil ».

<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement du territoire autour de la coutume</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une émigration importante et notamment des jeunes</li> </ul>

## Extrait du tableau de bord de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire

F/G	2021	2022	2023	Etablissement
G		X	X	Teesi
F			X	Teesi
G		X	X	Lycée
G		X	X	Malae
G		X	récupéré	Malae
G		X	récupéré	Malae
G	X	récupéré	CAP Menuiserie	Malae
G	X	récupéré	CAP MVA	Malae
G	X	récupéré	CAP MVA	Malae
G	X	récupéré	CAP Métallerie	Malae
G	X	récupéré	CAP MVA	Malae
G			X	Lano
G			X	Lano
G		X	récupéré	Vaimoana
G		X	récupéré	Vaimoana
G		X	récupéré	Vaimoana
G		X	X	Vaimoana
G			X	Vaimoana
G			X	Vaimoana
G			X	Vaimoana

F/G	2021	2022	2023	Etablissement
F			X	Teesi
F			X	Teesi

F			X	Teesi
F			X	Teesi
G			X	Teesi
G			X	Teesi
G			X	Teesi
G			X	Lano
F			X	Lycée
G			X	Vaimoana
G			X	Lano
G			X	Lycée
G		X		Lycée
G			X	Lycée
G		X		Lano
G		X		Lano
G			X	Lano
G		X		Lano
G			X	Lycée
F			X	Lycée
G			X	Lycée
G			X	Lycée
F			X	Lycée
F			X	Lycée

En 2023 : 24 décrochés
Filles = 8
Garçons = 16

En 2022 : Récupérés
Garçons = 5
En 2023 : Récupérés
Garçons = 5